

Motion

No : 1190

Le vote obligatoire « lorsqu'un droit devient un devoir »

Dès lors, quand le citoyen se met en retrait, la démocratie s'affaiblit et perd de son sens. Voter est d'abord un droit chèrement acquis au fil des siècles précédents et pour lequel beaucoup de peuples se battent encore.

Le désintérêt marqué pour la politique voire la méfiance envers les institutions et le personnel politique, la progression de l'abstention, la représentation électorale des citoyens vis actuellement une crise profonde. Nous en voulons pour preuve les 33 % d'électeurs qui se sont déplacés lors des élections cantonales neuchâteloises du mois d'avril 2017 mais aussi les 42% de participation pour les électeurs jurassiens pour les objets mis en votations lors du scrutin du 12.02.2017.


Avec des variations importantes dans les modalités et les niveaux d'application, le vote est aujourd'hui obligatoire dans environ une trentaine de pays. En Suisse, Schaffhouse est le seul canton où le vote est obligatoire. Qu'il s'agisse d'une élection ou d'une votation fédérale, cantonale ou communale, une amende est perçue à chaque omission, il est donc observé que la participation aux consultations populaires est régulièrement plus élevée à Schaffhouse que dans le reste du pays.

En Suisse les cantons sont libres de légiférer en matière de votations et élections fédérales dans la mesure où leurs dispositions ne touchent pas à celles de la loi fédérale du 19 juillet 1872. Chaque canton a donc ses propres lois concernant l'exercice du droit de vote en matière fédérale, cantonale ou communale.

En conséquence, le groupe PCSI demande au Gouvernement de mettre en place une loi pour rendre le vote obligatoire dans notre canton pour l'ensemble des scrutins fédéraux, cantonaux et communaux.

Delémont, le 26.04.2017

Au nom du Groupe chrétien-social indépendant,


Philippe Eggertswyler


Schill



